

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 9 décembre 2021, à 19h25, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille
Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile, Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h25.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2021-12-09.215

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption du Programme triennal des immobilisations 2022, 2023 et 2024

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2021-12-09.216

D'ADOPTER le Programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, tel que ci-après présenté :

	sans subvention	avec subvention et utilisation des excédents
Année 2022	15 145 000 \$	4 320 000 \$
Année 2023	9 525 000 \$	3 345 000 \$
Année 2024	7 450 000 \$	3 110 000 \$

DE PUBLIER un document explicatif du programme triennal d'immobilisations sur le site Internet de la Ville de Deux-Montagnes et dans un journal diffusé sur le territoire, aux lieux et place d'une distribution de porte à porte.

ADOPTÉE

3. **Période de questions (maximum 30 minutes)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h36.
Deux (2) citoyens questionnent le conseil.

4. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques